

UTILISATION D'UN MARTEAU-PIQUEUR



Les marteaux-piqueurs associés à des compresseurs sont couramment utilisés dans les collectivités pour les travaux de voirie. Certains équipements comprennent des dispositifs de sécurité intégrés.

Les risques professionnels

● Risques liés à la machine

- Blessure suite à l'**éclatement d'un flexible d'alimentation** ou à l'**explosion du réservoir d'air**.
- **Projection de l'outil** ou d'un raccord mal fixé ou en mauvais état.
- Projection d'**éclats de matériaux** dans les yeux.
- Projection par **chasse d'air** au niveau de la purge.
- Risque de **surdité** lié au bruit de la machine.
- Risque de **lésions articulaires** du coude et du poignet lié aux **vibrations** de la machine.

● Risques liés à l'environnement de travail

- Contact avec des **canalisations enterrées** (électricité, gaz...).
- Risque pour **autrui** dans la zone de chantier.

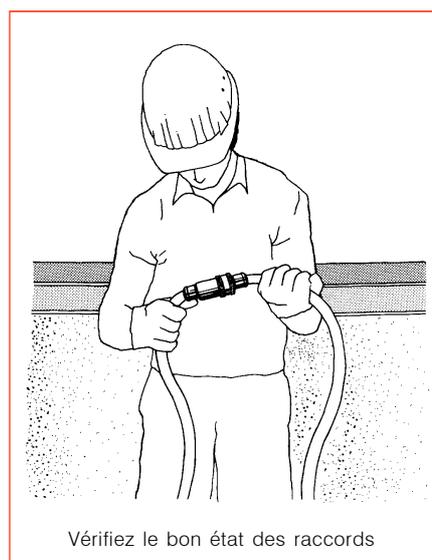
Mesures de prévention collective

● Précautions préalables

- Vérifier le **bon état du matériel** et plus particulièrement les **raccords** et les **flexibles**.
- **Purger les flexibles** avant de les brancher sur l'outil. Pour cela, s'assurer que personne ne se trouve sur la trajectoire de la chasse d'air.

● Organisation du chantier

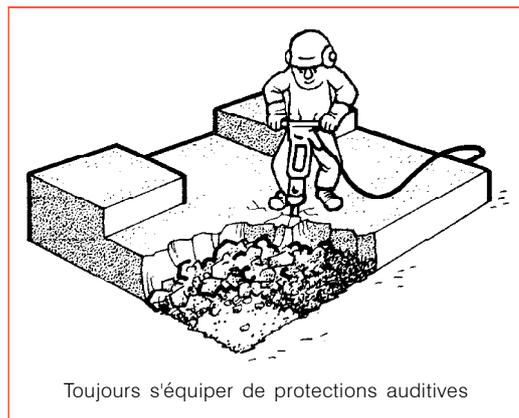
- S'informer de la présence et de la nature des conduites ou câbles enterrés pouvant se trouver dans la zone de chantier. À cet effet, adresser une demande de renseignements (D.R.) aux exploitants concernés. Etablir une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux** (D.I.C.T.) si un exploitant l'exige.
- Mettre en place une **signalisation temporaire** de chantier.
- Prévoir des **protections** spécifiques pour les flexibles et les raccords au droit des **passages des véhicules et engins**.



Vérifiez le bon état des raccords

● Réalisation des travaux

- Ne jamais remplacer au pied levé un opérateur par un agent inexpérimenté.
- Fermer l'arrivée d'air avant de brancher ou de débrancher l'outil.
- Vérifier que l'indication de la pression au manomètre est normale.
- Purger le réservoir après chaque reprise du travail pour éviter la condensation.
- Dans la mesure du possible, ne pas travailler en continu avec l'appareil. Il est préférable de se relayer afin de réduire l'exposition au bruit et aux vibrations.
- Il est indispensable que l'opérateur soit équipé d'une protection auditive de bonne qualité, ainsi que les collègues de travail se trouvant à proximité.



● Entretien

- Respecter impérativement les instructions données par le constructeur dans le manuel d'entretien.
- Eliminer tout flexible détérioré.
- Respecter la périodicité de réépreuve du réservoir d'air préconisé par le fabricant.

Equipements de protection individuelle

Pour l'utilisation d'un marteau-piqueur, il est nécessaire de porter :

- Un vêtement de travail.
- Un gilet de signalisation lorsque les travaux ont lieu sur la voie publique.
- Une paire de chaussures de sécurité contre les chocs et les écrasements.
- Un casque de protection auditive.
- Des lunettes de sécurité contre les projections.
- Des gants pour les manutentions et pour limiter l'effet des vibrations.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter
notre Conseiller en Hygiène et Sécurité au :

02.99.23.31.20